



ORGUE EVEIL MUSICAL

Madame, Monsieur,

L'activité s'adressera **à tous les enfants de l'école élémentaire** et se déroulera comme suit :

- ▶ dates séances : **le mardi** : 12 septembre – 26 septembre – 10 octobre – 7 novembre – 21 novembre – 5 décembre – 19 décembre – 9 janvier 2018 – 23 janvier – 6 février – 27 février – 13 mars – 27 mars – 24 avril – 15 mai – 29 mai – 12 juin et 26 juin
- ▶ Créneau horaire de l'activité : de 15 heures 30 à 17 heures
- ▶ Lieu de l'activité : ancienne mairie – salle du rez-de-chaussée

Présentation de l'activité : faire prendre conscience aux enfants de leur voix, leur apprendre à respirer avec de simples exercices.

Etude rythmique : 2, 3 et 4 temps (en frappant dans les mains et sur les genoux).

Chants simples à faire seul, ensemble et en canon.

Reconnaître les notes sur une portée, leurs noms, leurs durées (complément au rythme).

Mettre en place l'orgue de barbarie, (positionner la mélodie, 5 actions) et tourner la manivelle en respectant le tempo, moment très attendu par les élèves.

Chanter en tournant la manivelle (pas facile mais quelle volonté de la part des enfants)

Pas de panique les séances se déroulent dans la bonne humeur.

Le but au final est de se retrouver dans la joie du chant et de préparer une petite prestation des enfants avec l'orgue de barbarie pour la fin de l'année scolaire.

A noter :

☞ Fiche d'inscription à compléter et à retourner en mairie pour le 31 juillet 2017, dernier délai accompagnée de la fiche d'individuelle de l'élève et des justificatifs demandés

☞ Les intervenants viendront prendre les enfants inscrits à l'activité au sein de l'école à 15 heures 30. A la fin de l'activité à 17 heures, remise aux parents par ceux-ci à la salle ou remise des enfants au périscolaire.

L'activité sera facturée à hauteur de 1 €/séance/enfant et la facturation (présence effective) sera établie à terme échue par période scolaire par l'intermédiaire de la trésorerie de Saint-Jean-de-Losne.

Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements et vous faire parvenir les documents manquants (fiche individuelle, etc.)

Saint-Usage, le 27 juin 2017

Le Maire,


GANEE Roger

